Secteur cadre de vie-technique • Cabinets ou entreprises d'expertises en automobile

TEMPS DE TRAVAIL





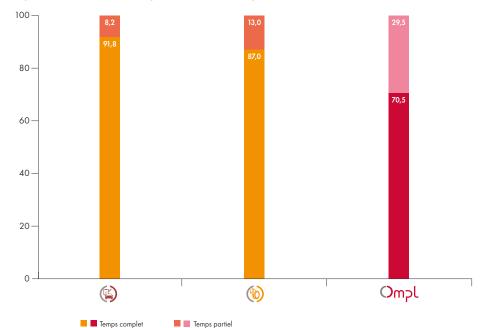
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS** fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PART ÉLEVÉE DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET

Plus de trois quarts des salariés de la branche (91,8 %) travaillent à temps complet.

Répartition des salariés par durée du temps de travail (%)



Source: Insee, DADS 2019.







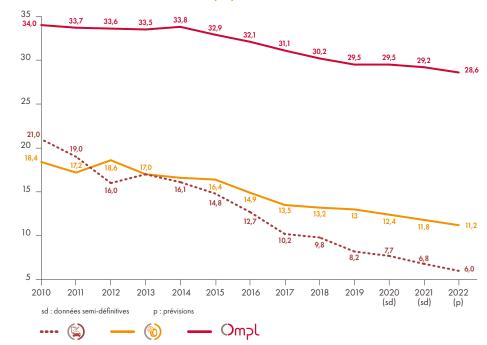




REPLI DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL

Par rapport à 2010, le taux de salariés à temps partiel dans la branche diminue jusqu'en 2019. Il baisse de 12,8 points. Les prévisions pour les années 2020 à 2022 anticipent le maintien de cette tendance.

Évolution du taux de salariés à temps partiel (%)



Source: Insee, DADS 2010-2019, estimations.

FÉMINISATION MARQUÉE DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

Dans la branche, les femmes travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel que les hommes (+ 10,9 points).

Répartition des salariés par temps de travail et genre (%)



Source: Insee, DADS 2019.

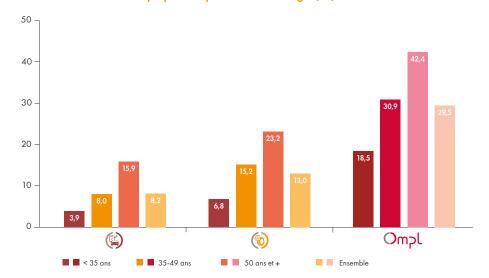




PROGRESSION DU TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE

Dans la branche, le travail à temps partiel concerne 15,9 % des salariés de plus de 50 ans, un taux supérieur de 12,0 points à celui des salariés de moins de 35 ans.

Taux de salariés à temps partiel par tranche d'âge (%)



Source: Insee, DADS 2019.



EMPLOYÉS PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

Le temps partiel est plus développé chez les employés, catégorie très féminisée (13,2 %).

Il est plus faible dans les autres catégories sociales et notamment chez les professions intermédiaires (4,4%).

Taux de salariés à temps partiel par catégorie sociale (%)

Catégories sociales			Ompl
Cadres	4,5	11,5	28,0
Professions intermédiaires	4,4	9,5	23,2
Employés	13,2	20,5	31,6
Ouvriers	6,5	26,3	56,7
Ensemble	8,2	13,0	29,5

Source: Insee, DADS 2019.





SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La part de salariés à temps partiel au sein de la branche varie fortement d'une région à l'autre. Elle est maximale pour les DOM (20,8 %) et atteint un minimum pour l'Île-de-France (4,9 %).

Part de salariés à temps partiel par région (%)

Régions			Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	11,7	16,0	34,0
Bourgogne-Franche-Comté	9,6	15,5	34,2
Bretagne	5,3	14,0	30,6
Centre-Val de Loire	5,5	13,6	28,8
Corse	ND	16,3	26,4
DOM	20,8	13,9	22,4
Grand Est	10,1	13,4	33,8
Hauts-de-France	7,9	11,9	33,0
Île-de-France	4,9	9,3	21,2
Normandie	6,9	13,0	30,7
Nouvelle-Aquitaine	8,0	14,3	29,2
Occitanie	11,1	15,7	32,7
Pays de la Loire	5,3	15,0	32,1
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	6,2	15,7	31,3
Ensemble	8,2	13,0	29,5

Source: Insee, DADS 2019.

ND: non déterminé pour cause de secret statistique.